

N°47

Objet :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur :

M. Jean-François DEMAREZ

Date de la Séance :

27 JUIN 2023

Date de la Convocation :

21 JUIN 2023

Date d'affichage de la
convocation :

21 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Camille VAUR
Gharib NAJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Martin DESSAIGNES

Etaient absents :

Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions
(Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

N°047

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-François DEMAREZ

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
 VU le Code général des collectivités territoriales,
 VU le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,
 VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
Considérant la proposition de M. le Maire d'adopter la création de poste relative à la mutation d'un agent du CCAS à la ville afin de répondre aux besoins des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : VALIDER la création de poste suivante à compter 1er juillet 2023

Création / suppression	grade / emploi	Effectifs	ETP
Création	Filière animation		
	Adjoint d'animation à temps non complet à 72.57%	1	0.73

ARTICLE 2 : ADOPTER le tableau des effectifs suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE S	EFFECTIFS BUDGÉTAIRE S	Dont temps non complet	Pourvus
Directeur général des services	A	1		1
Directeur général adjoint des services	A	2		2
Total		3	0	3
Filière administrative				
Attaché hors classe	A	2		2
Attaché principal	A	3		3
Attaché	A	10		10
Rédacteur principal 1ère classe	B	5		2
Rédacteur principal 2ème classe	B	4		4
Rédacteur	B	10	1	5
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	17		11
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	22	1	18
Adjoint administratif	C	14		10
Total		87	2	65
Filière technique				

Accusé de réception en préfecture
 078-217800051-20230627-047DEL23_EFFECT-DE
 Date de réception en préfecture: 30/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Ingénieur	A	3		2
Technicien principal 1ère classe	B	5		5
Technicien principal 2ème classe	B	6		2
Technicien	B	5		5
Agent de maîtrise principal	C	11		8
Agent de maîtrise	C	7		3
Adjoint technique principal 1ère classe	C	15		12
Adjoint technique principal 2ème classe	C	42		36
Adjoint technique	C	78	1	78
Total		172	1	151
Filière sociale				
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	1		1
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1		1
Assistant socio-éducatif	A	3		2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	8		8
Moniteur-éducateur et intervenant familial	B	1		1
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles	C	5		3
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles	C	22	2	20
Agent social principal 1ère classe	C	1		1
Infirmiers soins généraux	A	2		2
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	11		10
Auxiliaire de puéricultrice classe normale	B	15		14
Total		71	2	64
Filière sportive				
Educateur APS principal 1ère classe	B	2		2
Educateur APS Principal 2ème classe	B	0		
Educateur activités physiques et sportives	B	3		3
Total		5	0	5
Filière culturelle				
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1		1
Conservateur bibliothèque chef	A	1		1
Assistant conservation principal 1ère classe	B	4	1	4
Assistant conservation	B	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	9	9	9
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	8	8	6
Assistant d'enseignement artistique	B	4	3	3
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	4	1	3
Adjoint du patrimoine	C	2		2
Total		34	22	30
Filière animation				
Animateur principal 1ère classe	B	4		4
Animateur principal 2ème classe	B	3		2

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230627-047DEL23_EFFECT-DE
du 27/06/2023 à 10h03

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Animateur	B	9		8
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	6		6
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	24		22
Adjoint d'animation	C	72	13	68
Total		118	13	110
Filière police municipale				
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1		0
Brigadier-chef principal	C	1		1
Gardien-brigadier	C	5		4
Total		7	0	5
Total emplois permanents		496	39	432
Emplois hors cadre d'emplois				
Collaborateur du cabinet		1	0	1
Apprentis		5		5
Contrat projet		1		1
Assistants Maternelles		14		13
Vacataires		28		28
Total emplois hors cadre d'emplois		49	0	47
TOTAL GENERAL		545	39	479

ARTICLE 3 : INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, au budget de la collectivité, chapitre 012.

Fait et délibéré à Achères, le 27 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

 Marc HONORE

Délibération publiée le :

30 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
 078-217800051-20230627-047DEL23_EFFECT-DE
 Date de transcription : 29/06/2023